

# Modification n° 11.47 : Commune d'AISEAU-PRESLES - Rue de Tergnée

## PROPRIETES

Date de réception SPGE : 22/07/2025

Sous-bassin hydrographique - N° de feuille : SAMBRE – 21/41

Commune : AISEAU-PRESLES

OAA : IGRETEC

Numéro de modification (Code SPGE) : 11.47

Intitulé : Modification n° 11.47 : Commune d'AISEAU-PRESLES - Rue de Tergnée

## DESCRIPTION

<b>Explications</b>	La demande de modification porte sur le haut de la rue de Tergnée à Aiseau, sur le territoire communal d'Aiseau-Presles, actuellement reprise en régime d'assainissement autonome (par défaut car hors zone urbanisable au plan de secteur). La commune d'Aiseau-Presles envisage l'amélioration de la voirie de toute cette rue intégrant le cheminement doux (vers le PAE de l'Ecopole). De plus, des déversements d'eaux usées d'habitations situées sur le haut de la rue incitent la commune à vouloir poser un égouttage dans l'ensemble de la rue. Il est donc proposé d'étendre le régime d'assainissement collectif à toute la rue, permettant ainsi d'envisager un égouttage sur la totalité de la voirie rénovée. Les eaux usées seront amenées et traitées à la station d'épuration existante de Roselies.		
	<b>Superficie concernée</b>	2 ha	
	<b>Avant</b>		<b>Après</b>
	Assainissement collectif	0 EH	21 EH
Assainissement autonome		21 EH	0 EH
Assainissement transitoire		0 EH	0 EH
<b>Charge totale à terme</b>		<b>21 EH</b>	

## SCHEMA D'ASSAINISSEMENT – BASSIN TECHNIQUE

*La mise en œuvre d'un schéma d'assainissement n'est d'application que dans le cas d'un passage vers l'assainissement collectif*

Station d'épuration							
Code SPGE		Nom		Capacité		Statut	
52074/01		ROSELIES		127.000 EH		Existant	
Egouts		Collecteurs		Station(s) pompage		Conduite refoulement	
Existants	/	Existants	/	Existants	/	Existants	/
A réaliser	400 m	A réaliser	/	A réaliser	/	A réaliser	/

## SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Masse d'eau de surface	SA27R – Etat physico-chimique 2023 : Moyen		
Natura 2000 (rayon de 500 m)	/		
Zone de baignade (rayon de 500 m)	/		
Zone de prévention de captage	/		
Aléa d'inondation par débordement	/		

## ANNEXE

Etude de l'organisme d'assainissement agréé (OAA).

## EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE

